# SÉANCE MENSUELLE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 6 JUILLET 2021 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les membres du conseil suivants : Madame Cathy Roy, présente Madame Noëlle Hayes, présente

Monsieur Martin Valcourt, présent par visioconférence

Monsieur Gilles Valcourt, présent

Sous la présidence de Madame Sylvie Dubé, mairesse, présente par visioconférence

Est absent : Le conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets Le poste de conseiller no 3 est vacant

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

# ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021 (résolution)
- 4. Période de questions : sujets divers
- 5. Administration et finances
  - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
  - 5.2 Finance:
  - 5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 1<sup>er</sup> juin 2021 selon le règlement 407-12 (résolution)
  - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de juin 2021 et comptes courants à payer (résolution) Chèque en attente : Maçonnerie GP
  - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
  - 5.2.4 Rapport de la situation financière au 29 juin 2021 (information)
  - 5.3 Bureau municipal: horaire d'ouverture au public (résolution)
  - 5.4 Règlement / projet / avis de motion / adoption
  - 5.4.1 Dépôt projet et avis de motion Règlement 489-21 Rémunération du personnel électoral et abrogation du règlement 484-20 (résolution)
  - 5.4.2 Dépôt projet et avis de motion Règlement 490-21 autorisant la garde de poules dans le périmètre urbain (résolution)
  - 5.4.3 Dépôt projet et avis de motion Règlement 491-21 Dérogation mineure (résolution)
  - 5.4.3.1 Consultation publique (résolution)
  - 5.4.4 Mandat à Me Stéphane Reynolds pour préparer un règlement pour occupation du domaine public (résolution)
  - 5.4.5 Démarche relative à mettre en vigueur un Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (navigation de plaisance) (résolution)
  - 5.5 Employés
  - 5.5.1 Emplois étudiants Entrevue et embauche
  - 5.5.1.1 Travaux secrétariat Alexandra Fortin-Lizotte (résolution)
  - 5.5.1.2 Préposé à l'accueil et travaux sur les terrains municipaux (résolution)
  - 5.6 Cérémonie relative à l'appellation de la passerelle sur la rivière au saumon Plaques pour hommages à Madame Chantal Ouellet (résolution)

- 5.7 Soirée reconnaissance bourse aux finissants (résolution)
- 5.8 Démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et Politique familiale avec la Municipalité de Hampden (résolution)
- 5.9 Formation en secourisme Employés : nombre de personnes / pompiers / endroit (résolution)
- 5.10 FQM Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique (résolution)
- 5.11 Résolution contre Pieridae Énergy Goldboro LNG (résolution)
- 5.12 Formations, colloques, rencontres, visioconférences, webinaire au cours du mois de juillet 2021 (résolution)

# 6. Sécurité publique

- 6.1 Incendie
- 6.1.1 Candidat pompier : Simon Blain-Auclair (résolution)
- 6.1.2 Dossier hors route : Demande à la Municipalité de Hampden : rapport des dépenses 2020 et budget 2021 (résolution)
- 6.1.3 Réparation bornes incendie selon les recommandations du rapport de purge (résolution)

#### 7. Voirie

- 7.1 Aide financière pour le réseau routier (résolution)
- 7.1.1 Remerciements à M. François Jacques, Député (résolution)
- 7.1.2 Travaux (résolution)
- 7.2 Réparation tracteur (résolution)
- 7.3 Demande du Ministère des Transports : Enlèvement de certaines lignes délimitant des places de stationnement sur le chemin Victoria Ouest (résolution)

### 8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

Dossier relatif à la collecte des matières organiques (résolution) : distribution des bacs bruns, facturation et diffusion d'un guide mémoire

# 9. Urbanisme et développement

- 9.1 Procédures pour suivi des plaintes et transmission d'avis pour nonrespect des règlements (résolution)
- 9.1.1 Diffusion sur le site web : Formulaires et procédures (résolution)
- 9.2 Embauche Marc Turcotte à titre d'inspecteur en bâtiment (résolution)
- 9.2.1 Autorisation signature des demandes de permis par la directrice générale (résolution)
- 9.3 Plan d'action FRR (résolution)

#### 10. Loisir et culture

- 10.1 Aménagement et nivellement pour le terrain de balle (résolution)
- 10.2 Projet de résolution adoption des axes d'intervention PSL HSF (résolution)
- 10.3 Programme de Support à l'action bénévole (résolution)
- 10.4 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) (résolution)
- 10.5 Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) (résolution)
- 10.6 Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA)
- 10.7 Lancement du Fonds canadien de revitalisation des communautés (résolution)

# 11. Correspondance, points ajoutés et varia

- 11.1 Parc Walter-MacKenzie : Affiche interdiction stationnement (sauf pour les clients du parc) (résolution)
- 11.2 Parc Walter-MacKenzie : Installation de décoration : baril et pompe (non fonctionnelle) en remplacement d'un abreuvoir (résolution)
- 11.3 Terre excavée au Parc pour l'installation du module de jeux (résolution)

- 11.4 Numéro civique : Rue Osborne Lot :
- 11.5 Numéro civique : Rue de Ditton Lot :
- 11.6 Poste de chlore : Contrôleur dosage
- 11.7 Candidat pompier : Patrick Gagné (résolution)

# 12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

13. Fin de la rencontre (résolution)

-----

# 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h.

Madame Sylvie Dubé, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

La séance est publique.

# 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)

2021-07-287

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour remis aux membres du conseil est accepté.

**ADOPTÉE** 

# 3. <u>Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021 (résolution)</u>

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021;

EN CONSÉQUENCE,

2021-07-288

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021 et qu'il soit adopté.

**ADOPTÉE** 

# 4. <u>Période de questions : sujets divers</u>

Une citoyenne présente indique que son bac roulant a été abîmé lors de la collecte et s'informe sur la procédure à suivre. Un suivi sera fait auprès le l'entreprise responsable de la collecte.

# 5. Administration et finances

# 5.1 Rapport du maire et des conseillers délégués des divers comités

- Madame Cathy Roy, conseillère: l'emplacement pour l'installation du nouveau module de jeux pour les enfants de 0 à 5 ans doit être agrandi. Les travaux sont en cours.
  - Le soccer est débuté tous les lundis soir sur le terrain à l'arrière de l'Hôtel de Ville et le nombre de participants augmente de semaine en semaine.
- Madame Noëlle Hayes, conseillère : le comité Cœur Villageois de Scotstown tiendra une réunion demain soir. Les panneaux d'interprétation sont en préparation.
- Madame Sylvie Dubé, mairesse indique le projet de rallye organisé par le comité La Contrée du Massif de Mégantic a dépassé la quantité initiale et qu'une deuxième impression a été effectuée.

# **5.2 Finance**:

# 5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 1<sup>er</sup> juin 2021 selon le règlement 407-12 (résolution)

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 407-12 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 407-12 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine les dépenses effectuées depuis la dernière séance au montant de 9 818,31 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

<u>Fournisseur</u>	Description	Montant
Communication Plus	Pagette - ajout canaux, entretien,	381,77 \$
	batterie, chargeur	
Philippe Mercier Inc.	Branchement de 2 thermopompes -	1 783,17 \$
	Hôtel de Ville	
Alarme CSDR	Frais de base - liaison à la centrale	411,62 \$
Beauchesne Daniel	Location rétrocaveuse : fuite eau,	1 794,00 \$
	égout garage, etc.	
Groupe ADE Estrie Inc.	Nettoyage station de pompage le 9-	2 114,11 \$
(Le)	06-2021	
Brenntag Canada inc.	Sulfate ferrique - Station d'épuration	2 894,47 \$
Transport Excavation	Conteneur supplémentaire écocentre	287,44 \$
Thompson Inc.	mobile - Transport	
Genius Informatique	Vérification 2 ordinateurs	151,73 \$
	TOTAL:	9 818,31 \$

# **ADOPTÉE**

2021-07-289

# 5.2.2 <u>Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de juin 2021 et comptes courants à payer (résolution)</u>

La liste des comptes est remise aux membres du conseil.

Revenu Canada	Déductions employeur – mai	1 228,33 \$
Revenu Québec	Déductions employeur – mai	3 430,66 \$
Revenu Québec	2020 - Ajustement relevé 1	250,00 \$
Hydro Québec	Éclairage des rues	600,32 \$
Hydro Québec	Parc - Jeux d'eau	37,08 \$
Hydro Québec	Hôtel de Ville	351,26\$
	Sous-total - Hydro Québec : 988,66 \$	5
Bell	2e ligne bureau municipal (avril)	93,57 \$
Bell	Garage municipal (avril)	95,12 \$
Bell	Station épuration (avril)	82,13 \$
Bell	Poste de chlore (avril)	82,13 \$
Bell	2e ligne bureau municipal (mai)	93,57 \$
Bell	Garage municipal (mai)	98,44 \$
Bell	Station épuration (mai)	82,13 \$
Bell	Poste de chlore (mai)	82,13 \$
	Sous-total – Bell : 709,22 \$	
Visa	Voirie : carburant / Hôtel de Ville :	344,76\$
	passe-lettres / Parc WMK : pièces	

394

# pour eau du camping

C 1: D1 /	F · · · · · ·	222 22 6
Guylaine Robert	Frais concierge – juin	333,33 \$
La Relève du HSF	Soutien financier	150,00 \$
Salaires nets payés du 1 <sup>er</sup> ma Salaires nets payés du 1 <sup>er</sup> jui		14 555,45 \$ 15 677,87 \$
	ites courants à payer à la séance du	
DUBÉ Équip. de bureau	Étampe, papier formats lettre et légal	-
Ass. Coop. Agr. La Patrie	Pièces pour bornes, voirie, HV, piste	
Ass. Coop. Agr. La raute	cyclable	430,91 p
MRC Du HSF	Juillet : Téléphonie, IP, interurbain	604,68\$
WINCE Du HST	et fibre optique	σο 1,00 φ
Marché Désilets	Sacs à ordures pour les parcs	79,54 \$
Communication Plus	Pagette - ajout canaux, entretien,	381,77 \$
	batterie, chargeur	301,77 φ
Philippe Mercier Inc.	Branchement de 2 thermopompes –	1 783,17 \$
Timppo martina mor	Hôtel de Ville	1 / συ, 1 / φ
Municipalité Hampden	Demande pour nivelage - 15-06-2021	750,00 \$
Alarme CSDR	Frais de base - liaison à la centrale	411,62 \$
Fonds D'Information sur	Frais avis de mutation – MERN	48,80 \$
territoire		, .
Raymond Chabot Grant	Mission d'audit du 31-12-2020	5 748,76 \$
Thorton		
Beauchesne Daniel	Location rétrocaveuse : fuite eau,	1 794,00 \$
	égout garage, etc.	
Garage Charles Brochu	Voirie : ouvrage sur 2 pneus et	1 110,55 \$
	achat pneus	
Garage Langlois	Huile, fil pour coupe herbe	119,11 \$
Allard, Luc	Rencontre CCU - 22-06-2021	25,00 \$
Pompex	Régulateurs de niveau (3)	1 062,37 \$
	ENM10-13M	
Ressort Robert	Voirie : high flow coupler	63,18 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevance	12 212,93 \$
Aquatech	Trav. divers du 13 au 20 mars 2021	9 564,83 \$
J.U. Houle Ltée	Bec de canne et pièces aqueduc	1 924,26 \$
Polard, Monique	Frais déplacement	187,30 \$
Les Entreprises Myrroy Inc.	Travaux de balayage des rues –	3 449,25 \$
	Printemps 2021	
Service Bell-eau-clerc Inc.	Déboucher et inspecter réseau	646,16\$
	eau potable : 162,Ditton	
•	Nettoyage station pompage 9-6-2021	
Bergeron, Sylvie	Rencontre CCU - 22-06-2021	25,00 \$
Bergeron, Madeleine	Rencontre CCU - 22-06-2021	25,00 \$
La COOP Alliance	Hôtel de Ville : filtre	9,43 \$
Produits Sany	Détergent 4 litres Surface S-50	68,99 \$
Gilbert Lyne	Rencontre CCU - 22-06-2021	25,00 \$
Eurofins EnvironexX	Analyse eau potable	255,53 \$
Brenntag Canada inc.	Sulfate ferrique - Station d'épuration	2 894,47 \$
Transport Adrien Roy et	Abat poussière	2 830,22 \$
filles inc.	T. 1	215.02.0
Centre Agricole Expert inc.	Tube	215,03 \$
Guylaine Robert	Entretien ménager - Juillet 2021	333,33 \$
Felteau	Achat et installation Thermopompe	9 175,01 \$
Trongment Eventuality	Moovair (HV : grande salle)	207 44 0
Transport Excavation	Conteneur supplémentaire écocentre	287,44 \$
Thompson Inc.	mobile - Transport	151 72 ¢
Genius Informatique	Vérification 2 ordinateurs	151,73 \$
Turcotte, Marc	Inspecteur bâtiment Mai-Juin 2021 TOTAL	700,20 \$ 99 400,70 \$
	IOIAL	JJ <del>1</del> 00,/U ⊅

2021-07-290

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les comptes soient approuvés et que le paiement est autorisé;

QU'étant donné que l'entreprise Maçonnerie GP n'a toujours pas remis la clé d'accès au bâtiment la chaumière au Parc Walter-MacKenzie, malgré qu'une lettre a été transmise demandant de reporté ladite clé, le conseil municipal retient la somme de 25 \$ à titre de dommage.

Le chèque no. 7274 au montant de 6 036,19 \$ est annulé et remplacé par un nouveau chèque au montant de 6 011,19 \$.

**ADOPTÉE** 

# 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

> Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de juillet 2021 à la somme de 16 020,00 \$:

ENGAGEMENT DES DÉPENSES		Juillet
# POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-110-00-459	Réception	30,00 \$
Sous-total	180,00 \$	
<b>GESTION FINAN</b>	CIÈRE ET ADMINISTRATIVE	
02-130-00-310	Frais déplacement	100,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-	125,00 \$
02-130-00-321	Scotstown)	123,00 φ
02-130-00-660	Articles de nettoyage	200,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau	300,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	200,00 \$
Sous-total	925,00 \$	
SÉCURITÉ INCE	ENDIE	
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	40,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	300,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes fontaines	200,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	100,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	200,00 \$
Sous-total	2 790,00 \$	
VOIRIE		
02-320-00-510	Location machineries	500,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	300,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-525	Entretien et réparation véhicules	300,00 \$
02-330-00-525	Entretien et réparation véhicules	800,00 \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires	200,00 \$
Sous-total	2 700 \$	
HYGIÈNE DU M	ILIEU	

02 410 00 522		<b>700</b> 00 0
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	500,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	325,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Sous-total	7 725,00 \$	
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-30-522	Patinoire - Entretien et réparations	200,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	400,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	400,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	200,00 \$
02-701-52-951	Piste cyclable Marécage des Scots	500,00 \$
Sous-total	1 500,00 \$	
TOTAL	TOTAL:	16 020,00 \$

# **ADOPTÉE**

# 5.2.4 Rapport de la situation financière au 29 juin 2021 (information)

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 29 juin 2021 a été transmis aux membres du conseil lors de l'atelier tenu le 29 juin dernier.

# 5.3 <u>Bureau municipal : horaire d'ouverture au public (résolution)</u>

Considérant que le gouvernement provincial assouplit les mesures sanitaires de la Pandémie de la COVID-19 et que l'Estrie est passée en zone verte;

2021-07-292 SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu

par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal permet l'accès au bureau municipal selon l'horaire suivant à compter de ce jour :

Lundi: Fermé

Mardi : De 13 h à 16 h 30 Mercredi : De 13 h à 16 h 30 Jeudi : De 13 h à 16 h 30 Vendredi : De 8 h à 12 h (midi)

Les informations seront diffusées sur le site web de la ville ainsi que la page Facebook.

**ADOPTÉE** 

# 5.4 Règlement / projet / avis de motion / adoption

# 5.4.1 <u>Dépôt projet et avis de motion - Règlement 489-21 - Rémunération du personnel électoral et abrogation du règlement 484-20 (résolution)</u>

Considérant que le gouvernement provincial a modifié la rémunération du personnel électoral selon le document « RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX ÉTABLIE EN FONCTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS

EN MATIÈRE MUNICIPALE AFIN DE FACILITER LE DÉROULEMENT DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE MUNICIPALE DU 7 NOVEMBRE 2021 DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 ((2021, 153 G.O.Q. 2, 2111B) » diffusé par Service des scrutins municipaux et scolaires – Directeur général des élections - Le 1 er mai 2021;

Considérant que les membres du conseil confirment qu'ils ont reçu copie du projet le 29 juin 2021 lors de l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

2021-07-293

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère, Madame Cathy Roy donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 489-21 relatif à la rémunération du personnel électoral et abrogeant le règlement 484-20;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 483-20.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

**ADOPTÉE** 

# 5.4.2 <u>Dépôt projet et avis de motion - Règlement 490-21 autorisant la garde de poules dans le périmètre urbain (résolution)</u>

Considérant que le conseil municipal veut permettre la garde de poules dans le périmètre urbain selon des règles définies par règlement ;

Considérant que les membres du conseil confirment qu'ils ont reçu copie du projet le 29 juin 2021 lors de l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

2021-07-294

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère, Madame Noëlle Hayes, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 490-21 autorisant la garde de poules dans le périmètre urbain;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 483-20.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

**ADOPTÉE** 

# 5.4.3 <u>Dépôt projet et avis de motion - Règlement 491-21 – Règlement sur les dérogations mineures (résolution)</u>

Considérant que le conseil municipal a adopté le règlement 318-99 le 8 mars 1999, règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est chargé d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil municipal sur toutes questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction, conformément à l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme doit également formuler un avis sur tout demande de dérogation mineure conformément à l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que la Ville de Scotstown doit avoir un règlement relatif aux dérogations mineures ;

Considérant que les membres du conseil confirment qu'ils ont reçu copie du projet le 29 juin 2021 lors de l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

2021-07-295

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Gilles Valcourt, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 491-21 relatif aux dérogations mineures:

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 483-20.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

**ADOPTÉE** 

# 5.4.3.1 Consultation publique (résolution)

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal doit posséder un règlement relatif aux dérogations mineures et que le projet dudit règlement est déposé et l'avis de motion a été donné précédemment à cette séance du conseil;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité;

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

De déléguer, conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, au greffier ou au secrétaire-trésorier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 491-21 intitulé *Règlement sur les dérogations mineures*;

Que la consultation publique aura lieu le 3 août 2021 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal de la Ville de Scotstown.

Que l'avis public sera diffusé sur le site web de la ville, dans l'Info-Scotstown, édition de juillet 2021, volume 9, numéro 9 et affiché aux tableaux d'affichage de l'Hôtel de Ville et sur le chemin Victoria Ouest. **ADOPTÉE** 

# 5.4.4 <u>Mandat à Me Stéphane Reynolds pour préparer un règlement pour occupation du domaine public (résolution)</u>

ATTENDU les articles 29.19 et suivants de la Loi sur les cités et villes lesquels autorisent toute municipalité à prévoir, dans un règlement, des règles quant à l'occupation de son domaine public ;

ATTENDU que le conseil désire établir les fins pour lesquelles l'occupation du domaine public sur son territoire peut être autorisée et les règles spécifiques ;

2021-07-297

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal mandate Me Stéphane Reynolds, de la firme Cain Lamarre (Sherbrooke) à préparer un règlement régissant les règles pour l'occupation du domaine public de la Ville de Scotstown.

**ADOPTÉE** 

# 5.4.5 <u>Démarche relative à mettre en vigueur un Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (navigation de plaisance) (résolution)</u>

Considérant qu'une municipalité peut en réglementer, certains aspects en matière de navigation de plaisance ou elle peut demander au fédéral certaines restrictions à la conduite des bateaux, sur un ou plusieurs plans d'eau de son territoire;

Considérant qu'au cours des dernières semaines plusieurs commentaires ont été reçus à l'effet que des personnes utilisent des engins à moteur sur la rivière au Saumon près des rives du Parc Walter-MacKenzie et naviguent à haute vitesse entre les gens qui pratiquent le kayak ou pédalo;

Considérant que l'utilisation d'engins à moteur avec des bruits élevés de moteur ont été entendus par les clients du camping de la Rivière étoilée le dimanche très tôt le matin en plus d'apercevoir de la fumée provenant de tuyau d'échappement de ces engins;

2021-07-298

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entreprenne les démarches auprès du gouvernement provincial et fédéral pour réglementer l'utilisation de bateaux à moteur sur la rivière au Saumon sur le territoire de la Ville de Scotstown.

**ADOPTÉE** 

# 5.5 Employés

# 5.5.1 Emplois étudiants – Entrevue et embauche

# 5.5.1.1 <u>Travaux secrétariat – Alexandra Fortin-Lizotte (résolution)</u>

Considérant que la Ville de Scotstown a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme d'emploi été pour étudiant;

2021-07-299

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la conseil municipal embauche Madame Alexandra Fortin-Lizotte, étudiante pour la période entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 27 août 2021 pour un emploi au secteur de l'administration municipal.

Un contrat sera établi pour stipuler les conditions de travail et la rémunération.

Madame Sylvie Dubé, mairesse, est autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Scotstown le contrat de travail.

**ADOPTÉE** 

# 5.5.1.2 Préposé à l'accueil et travaux sur les terrains municipaux (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme d'emploi été pour étudiant;

2021-07-300

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la conseil municipal embauche Monsieur Jérémy Beauchemin, étudiant pour la période entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 27 août 2021 pour un emploi au secteur des travaux publics.

Un contrat sera établi pour stipuler les conditions de travail et la rémunération.

Madame Sylvie Dubé, mairesse, est autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Scotstown le contrat de travail.

**ADOPTÉE** 

# 5.6 <u>Cérémonie relative à l'appellation de la passerelle sur la rivière au saumon</u> – Plaques pour hommages à Madame Chantal Ouellet (résolution)

Entendu que le conseil municipal veut rendre hommage à Madame Chantal Ouellet pour tout le travail effectué envers la Ville de Scotstown au cours des trente dernières années que ce soit au sein du conseil municipal et son implication bénévole pour plusieurs organismes municipaux;

2021-07-301

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal procédera à l'appellation de la passerelle sur la rivière au Saumon dans le secteur du Parc Walter-MacKenzie par la désignation de « Passerelle Chantal Ouellet » ;

Le conseil municipal fera l'achat et l'installation de plaques et une cérémonie aura lieu au cours mois de septembre pour souligner cet événement. Les citoyens de la Ville de Scotstown seront invités.

**ADOPTÉE** 

### 5.7 Soirée reconnaissance bourse aux finissants (résolution)

2021-07-302

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown octroie une bourse au montant de 100 \$ à chaque élève finissant de la Polyvalente Louis Saint-Laurent et Alexander Galt résidants à Scotstown pour l'édition de l'année scolaire 2020-2021. La soirée reconnaissance aura lieu à Scotstown et la date sera confirmée après vérification avec la Polyvalente.

Un budget de cent dollars (100 \$) est approuvé pour la préparation d'une collation.

La Municipalité de Hampden sera invitée à assister à cette soirée malgré qu'il n'y ait aucun élève finissant de Hampden pour cette édition, si les mesures sanitaires en vigueur peuvent le permettre.

**ADOPTÉE** 

# 5.8 <u>Démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et Politique familiale avec la Municipalité de Hampden (résolution)</u>

Entendu que la Ville de Scotstown travaille depuis plusieurs mois à élaboration de la mise à jour du Plan d'action de la démarche Municipalité amie des aînés et la Politique familiale ;

Entendu que la Municipalité de Hampden a manifesté de se joindre la Ville de Scotstown dans cette démarche;

2021-07-303

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown accepte la participation de la Municipalité de Hampden pour la mise à jour du Plan d'action de la démarche Municipalité amie des aînés et la Politique familiale;

Que les frais d'impression, les frais postaux ou autres seront payés par chacune des municipalités au prorata du nombre d'habitants et/ou de foyers.

**ADOPTÉE** 

# 5.9 <u>Formation en secourisme – Employés : nombre de personnes / pompiers / endroit (résolution)</u>

Considérant que les employés de la Ville de Scotstown doivent suivre la formation secourisme;

Considérant que les pompiers de la Ville de Scotstown doivent obligatoirement avoir leur attestation de formation secourisme:

2021-07-304

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte la formation secourisme gratuite pour 3 employés et 1 pompier.

Que le conseil accepte les frais d'inscription de 125 \$ pour les autres pompiers du Service incendie de Scotstown.

Des informations seront effectuées pour la tenue de la formation deux samedis au cours du mois de septembre 2021 si possible.

Cette formation sera dispensée par Formation Urgence Vie (FUV). **ADOPTÉE** 

# 5.10 <u>FQM - Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique (résolution)</u>

**CONSIDÉRANT** la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

**CONSIDÉRANT** les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

**CONSIDÉRANT** le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

**CONSIDÉRANT** l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

2021-07-305

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**QUE** la Ville de Scotstown joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

**QUE** la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

**QUE** la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M<sup>me</sup> Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

#### **ADOPTÉE**

### 5.11 Résolution contre Pieridae Énergy Goldboro LNG (résolution)

- 1. CONSIDÉRANT que la municipalité de (nom de la municipalité) ainsi que 525 autres municipalités représentant plus de 80 % de la population du Québec ont reconnu l'urgence climatique telle que décrite dans la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique, connue sous l'acronyme DUC;
- CONSIDÉRANT que cette urgence climatique implique que nous devons sans délai nous dégager des énergies fossiles et appliquer toutes les solutions connues afin de réduire de toute urgence nos émissions de gaz à effet de serre (GES), pour limiter au maximum le réchauffement planétaire en cours;
- 3. CONSIDÉRANT que des transformations rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme;
- 4. CONSIDÉRANT que les émissions de GES actuelles du Québec sont de 85 millions de tonnes (Mt) par année, et que le Québec veut réduire ses émissions à 54 Mt de GES pour 2030, pendant que le Canada vient de s'engager à augmenter ses cibles de réduction à 40-45 % sous ses émissions de 2005 qui étaient de 739 Mt;
- 5. CONSIDÉRANT que Pieridae Energy devra dédoubler le pipeline actuel (déjà à pleine capacité);
- 6. CONSIDÉRANT que Goldboro LNG, à l'instar du Projet GNL Saguenay, fera en sorte que, annuellement, de l'extraction à l'utilisation du gaz naturel, des dizaines de millions de tonnes de nouveaux GES seront libérées dans l'atmosphère, accentuant ainsi le réchauffement climatique;
- 7. CONSIDÉRANT que ce projet va non seulement annuler complètement tous les efforts des citoyen.ne.s de notre municipalité et de toutes les municipalités du Québec et du Canada pour réduire nos émissions de GES, mais qu'il va à l'encontre des efforts de réduction de GES demandés à la société civile, aux villes et au pays pour contrer le réchauffement planétaire,

aggravant sensiblement la catastrophe climatique, tel que révélé par le GIEC;

- 8. CONSIDÉRANT que l'Agence internationale de l'énergie ne reconnaît pas le gaz naturel comme une énergie de transition, comme souligné dans le rapport du BAPE sur GNL-Saguenay;
- 9. CONSIDÉRANT la mobilisation citoyenne grandissante contre ce projet;

2021-07-306

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

- 1. Se prononce en défaveur du projet Goldboro LNG;
- Réclame que ne soit financé d'aucune façon ledit projet avec des fonds publics incluant prêt, subvention ou investissement public, directement ou indirectement;
- 3. Exige une évaluation du projet de Goldboro LNG incluant le calcul des GES en amont et en aval du projet et l'impact du projet sur le réchauffement climatique comme critère premier de décision;
- 4. Qu'une copie de cette résolution soit envoyée à :
  - Monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
  - Monsieur Benoît Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec;
  - Monsieur Justin Trudeau, premier ministre du Canada;
  - Monsieur Jonathan Wilkinson, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada;
  - Députés de circonscriptions fédérale et provinciale ;
  - Familles municipales de la Montérégie ou de l'Estrie (UMQ et FQM);
  - urgenceclimatiquemonteregie@gmail.com et goldboro.estrie@gmail.com

# **ADOPTÉE**

# 5.12 <u>Formations, colloques, rencontres, visioconférences, webinaire au cours du mois de juillet 2021 (résolution)</u>

2021-07-307

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise les membres du conseil délégués des divers comités municipaux et la directrice générale à participer aux rencontres par visioconférences qui se dérouleront au cours du mois de juillet selon leur disponibilité et l'urgence du travail à faire.

# **ADOPTÉE**

# 6. <u>Sécurité publique</u>

# 6.1 <u>Incendie</u>

### 6.1.1 Candidat pompier : Simon Blain-Auclair (résolution)

Attendu que la Ville de Scotstown a reçu la candidature de M. Simon Blain-Auclair de Scotstown pour intégrer le service incendie de la Ville de Scotstown à titre de pompier volontaire;

2021-07-308

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal embauche M. Simon Blain-Auclair à titre de pompier volontaire au sein du Service incendie de Scotstown et qu'il devra suivre la formation exigée par les lois du gouvernement dans le délai respectif.

# **ADOPTÉE**

# 6.1.2 <u>Dossier hors route</u>: <u>Demande à la Municipalité de Hampden</u>: rapport des dépenses 2020 et budget 2021 (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown fait partie de l'entente intermunicipale du service hors route avec les municipalités de Chartierville, Hampden, La Patrie et Notre-Dame-des-Bois;

Considérant que la Municipalité de Hampden est la municipalité mandataire pour la gestion de ce service;

Considérant que chacune des municipalités doit participer financièrement à chaque année au montant de cinq cents dollars (500 \$) pour les frais et dépenses annuelles;

Considérant qu'entre le 30 novembre 2020 et le 9 juin 2021, la Ville de Scotstown a transmis par courriel à quatre reprises une demande à la Municipalité de Hampden afin d'obtenir le rapport des dépenses effectuées au cours de l'année 2020 ainsi que le budget pour l'année 2021;

Considérant qu'à jour aucun rapport n'a été reçu de la part de la Municipalité de Hampden;

2021-07-309

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown demande officiellement à la Municipalité de Hampden de recevoir les documents suivants :

- . rapport des dépenses effectuées au cours de l'année 2020 pour le service hors route ainsi que le solde financier AU 31 décembre 2020 ;
- . les prévisions budgétaires pour l'année 2021 ;
- . la date de la prochaine rencontre du comité ;

D'ici le 31 juillet 2021.

Que cette résolution soit transmise à toutes les municipalités parties à l'entente du service hors route.

**ADOPTÉE** 

# 6.1.3 <u>Réparation bornes incendie selon les recommandations du rapport de purge (résolution)</u>

Considérant qu'il est essentiel que les bornes incendie soient fonctionnelles pour un service incendie optimal;

Considérant qu'à la suite des travaux de nettoyage du réseau d'aqueduc effectué au printemps 2021, la firme Aqueduc a émis des recommandations pour la vérification et réparation de certaines bornes;

2021-07-310

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise les travaux suivants :

- Prioriser la restauration de la borne-fontaine no. 7 et 29 (les deux de priorité 2) pour l'année 2021.
- Faire inspecter les bornes-fontaines suivantes : 3, 4, 11,15,16,17, 18,19, 20, 21,23, 26, 27, 28 et 35 (tous de priorité 5).
- Effectuer un diagnostic du fonctionnement des vannes du réseau de distribution afin de prévoir un budget pour la réparation de ceux non fonctionnels et de peinturer en bleu les vannes fonctionnelles.

- Localiser visuellement et mettre à vue toutes les vannes d'isolements de chaque borne-fontaine et faire la vérification du fonctionnement de celleci. Nous avons constaté que plusieurs vannes sont cachées sous le gazon. De même que localiser toutes les bornes d'entrée de service résidentielles.
- Effectuer la vidange des bornes-fontaines après chaque purge de réseau afin de prolonger la durée de vie des pièces internes des bornes-fontaines (réduire la corrosion).
- Identifier la nouvelle borne-fontaine sur la rue Argyle (ajouter un numéro BF-37) et la borne-fontaine remplacée au bout de la rue Osbourne (no. 13)

Que les services de la firme BF Tech soient requis pour les travaux de réparation suivants

- Prioriser la restauration de la borne-fontaine no. 7 et 29 (les deux de priorité 2) pour l'année 2021.
- Faire inspecter les bornes-fontaines suivantes : 3, 4, 11,15,16,17, 18,19, 20, 21,23, 26, 27, 28 et 35 (tous de priorité 5).

Que les autres travaux soient effectués par les employés municipaux si possible, sinon la firme mandatée sera également réservéE pour ces travaux.

**ADOPTÉE** 

2021-07-311

Arrêt de l'utilisation de la borne sèche au Parc Walter-MacKenzie et enlèvement Entendu que la Ville de Scotstown a procédé il y a quelques années à l'installation d'une borne sèche au Parc Walter-MacKenzie pour la protection incendie;

Entendu que cette borne s'alimente directement dans la rivière au saumon et que les travaux ont été faits avec le consentement du Ministère de l'Environnement;

Entendu qu'au cours des dernières années, des dommages à la pompe du camion sont survenus à plus d'une reprise sur le camion autopompe en raison du sable et gravier aspirer et que le coût des réparations s'élevait à plus de 10 000 \$ à chaque fois et qui exige que le camion soit en réparation au garage plus jours nuisant à la protection incendie;

Entendu qu'en raison du fort courant dans la rivière lors de la fonte des glaces, le tuyau alimentant la borne sèche se déplace ou se remplit de toutes sortes d'objets qui nuisent au bon fonctionnement de la borne;

Entendu que le directeur incendie a recommandé de ne plus utilisé la borne sèche pour éviter des bris au camion autopompe;

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal ordonne immédiatement l'arrêt d'utilisation de la borne sèche située au Parc Walter-MacKenzie;

Que les infrastructures de la borne sèche soient enlevées dans les prochains jours;

Que des places de stationnements soient offertes devant cet espace;

Que les panneaux interdisant le stationnement qui étaient placés devant la borne sèche soient installés près de la rampe d'accès à l'eau pour laisser un espace libre dans l'éventualité de pompage dans la rivière pour les services incendie lors de situation d'urgence.

# 406

Que la Ville de Scotstown avisera le Ministère de l'Environnement du retrait de cette infrastructure sur les rives de la rivière et dans la rivière.

#### **ADOPTÉE**

# 7. <u>Voirie</u>

# 7.1 <u>Aide financière pour le réseau routier (résolution)</u>

# 7.1.1 Remerciements à M. François Jacques, Député (résolution)

Entendu la réception il y a quelques jours d'une aide financière du Ministère des Transports au montant de 20 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale — Volet Projets particuliers d'amélioration suite à la recommandation de Monsieur François Jacques, Député de la circonscription de Mégantic;

2021-07-312

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil municipal de la Ville de Scotstown adressent leurs remerciements à Monsieur François Jacques, Député, pour cette aide financière qui sera fort utile pour le réseau routier.

**ADOPTÉE** 

#### 7.1.2 Travaux (résolution)

Considérant l'aide financière de 20 000 \$ promise pour l'amélioration du réseau routier;

2021-07-313

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que des estimations soient demandées pour des travaux de pavage sur la rue Hope et que selon le prix estimé des travaux le conseil autorise les travaux.

Les informations seront transmises aux membres du conseil pour suivi du dossier.

**ADOPTÉE** 

# 7.2 <u>Réparation tracteur (résolution)</u>

Considérant le bris du tracteur John Deer et l'estimation du Centre Agricole Expert Inc. de Lingwick;

2021-07-314

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte l'estimation du Centre Agricole Expert Inc. pour la réparation du tracteur John Deer suivante :

1x damper: 215\$ + taxes

1x frais machine a/c: 45\$ + taxes

1x matériel: 75\$ + taxes

8-12hrs ouvrage: 680\$-1020\$ + taxes

1x déplacement diagnostic : 50\$ + taxes 1x transport aller/retour : 250\$ + taxes

Total: 2 335 \$ plus les taxes

**ADOPTÉE** 

# 7.3 <u>Demande du Ministère des Transports : Enlèvement de certaines lignes délimitant des places de stationnement sur le chemin Victoria Ouest (résolution)</u>

Considérant que le chemin Victoria dispose de trottoirs des deux côtés de la rue et que les points d'intérêts sont concentrés autour de l'intersection de la rue Ditton, la traverse située à cette intersection répond aux besoins des piétons;

Considérant que la traverse permet aux piétons de se déplacer dans la ville sans effectuer de détours et concentre les piétons au même endroit, ce qui est optimal. Considérant que pour ces raisons, l'implantation des passages demandés aux autres intersections avec les rues municipales n'est pas justifiée;

Considérant qu'afin d'améliorer la visibilité de la signalisation du passage présent à l'intersection de la rue Ditton et des piétons qui s'apprêtent à traverser, nous interdirons le stationnement sur une vingtaine de mètres des deux côtés du passage;

Considérant que le Ministère des Transports adresse une demande à la Ville d'effacer ces cinq espaces de stationnement et de les informer lorsque ce sera fait afin qu'ils puissent procéder à l'implantation des panneaux d'interdiction de stationnement;

2021-07-315

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les travaux pour effacer les lignes de stationnement sur le chemin Victoria Ouest à l'intersection de la rue de Ditton seront effectués par les employés des travaux publics.

Que le Ministère des Transports sera avisé dès le travail exécuté.



SUR LES ABORDS DU PASSAGE PIETONNIER

# **ADOPTÉE**

# 8. <u>Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)</u>

# 8.1 <u>Dossier relatif à la collecte des matières organiques : distribution des bacs bruns, facturation et diffusion d'un guide mémoire (résolution)</u>

Considérant que la Ville de Scotstown met en place la collecte de porte à porte des matières organiques;

Considérant que la Ville de Scotstown a fait l'achat de bacs roulants bruns et bacs de comptoir pour ce service qui doit débuter au cours des prochaines semaines et que ces bacs seront distribués à toutes les résidences, commerces, industries et institutions;

2021-07-316

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les coûts des deux bacs seront facturés aux usagers sur le compte de taxes 2022 au prix coûtant.

**ADOPTÉE** 

# 9. <u>Urbanisme et développement</u>

# 9.1 <u>Procédures pour suivi des plaintes et transmission d'avis pour non-respect des règlements (résolution)</u>

Considérant que le Conseil municipal prescrit l'excellence des services offerts aux citoyens;

Considérant que le Conseil municipal désire être à l'écoute des résidents de la localité et veut tenter, dans la mesure de ses moyens, d'améliorer les services, le cas échéant;

Considérant que le Conseil municipal veut mettre en place une procédure pour le suivi des plaintes pour objectif le traitement rapide et uniforme des plaintes et/ou requêtes envers la municipalité, son conseil, ses officiers et ses employés.

Considérant que cette procédure vise aussi à mieux informer les responsables quant à la nature et à la fréquence des plaintes et/ou réclamation afin que les correctifs appropriés puissent être apportés, s'il y a lieu et d'être à l'écoute du citoyen et d'assurer un traitement uniforme et le meilleur suivi des requêtes et des plaintes concernant les divers services rendus par la Ville de manière à trouver une solution, le plus efficacement;

Considérant que quiconque peut adresser une plainte à la Ville de Scotstown;

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal adopte une procédure des plaintes et avis de nonrespect des règlements en vigueur et les critères relatifs à la réception des plaintes et requêtes.

Que les procédures s'établissent ainsi :

#### **OBJECTIF**

Cette procédure a pour objectif le traitement rapide et uniforme de plainte et/ou requête envers la municipalité, son conseil, ses officiers et ses employés. Elle vise aussi à mieux informer les responsables quant à la nature et à la fréquence des plaintes et/ou réclamations afin que les correctifs appropriés puissent être apportés, s'il y a lieu et d'être à l'écoute du citoyen et d'assurer un traitement uniforme et le meilleur suivi des requêtes et des plaintes concernant les divers services rendus par la Ville de manière à trouver une solution, le plus efficacement.

# **DÉFINITION D'UNE PLAINTE**

Une plainte est l'expression de l'insatisfaction d'un citoyen à l'égard de services municipaux pour lesquels il estime ne pas avoir reçu de réponse adéquate de la part de la Ville de Scotstown.

Une plainte peut également consister en la dénonciation d'une prétendue infraction aux lois et/ou règlements ou d'un prétendu abus de pouvoir.

### CLIENTÈLE VISÉE

Quiconque peut adresser une plainte à la Ville de Scotstown. Celle-ci peut concerner un contribuable, un groupe de contribuables, des élus ou des fonctionnaires municipaux.

#### PRINCIPES DIRECTEURS

Trois principes directeurs soutiennent cette politique:

- 1. Toutes les plaintes doivent obligatoirement se faire par écrit et être signées. Seule la direction générale pourra décider d'entendre une plainte (au bureau ou au téléphone) avant de procéder par écrit. Si la personne plaignante refuse de porter sa plainte par écrit ou de la signer, aucune suite ne sera donnée à cette plainte;
- 2. Toutes les plaintes seront dirigées d'abord vers la direction générale qui verra à informer et inclure les départements concernés;
- 3. Toutes les procédures du traitement des plaintes seront conduites dans le plus grand respect de tous, et ce, par toutes les parties et, le cas échéant, dans la plus stricte confidentialité. Ainsi, lors d'une procédure de traitement d'une plainte, un citoyen mécontent qui ne voudrait pas se maîtriser et qui manquerait de respect à l'un ou l'autre des représentants de la municipalité pourrait voir sa plainte niée. Ce même citoyen serait alors invité à revenir déposer sa plainte lorsqu'il se sera calmé.

# CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ D'UNE PLAINTE

Pour qu'une plainte puisse faire l'objet d'un examen par la Ville de Scotstown, elle doit remplir les conditions suivantes :

- Être écrite;
- Le plaignant doit la signer et donner son adresse civique prouvant son identité:
- Être suffisamment détaillée et fournir tous les renseignements nécessaires permettant une intervention;
- Toucher à des biens ou services municipaux relevant de la Ville de Scotstown:
- Toucher à des règlements ou lois qui relèvent de la compétence municipale de la Ville de Scotstown;
- Faire état d'une prétendue irrégularité ou d'un prétendu manquement à certaines règles de comportement généralement admises dans l'exercice d'une fonction ou tâche municipale;
- Se rapporter aux gestes ou aux décisions d'un élu, d'un organisme municipal ou d'un membre du personnel.

# NON-ADMISSIBILITÉ D'UNE PLAINTE

- Une plainte anonyme;
- Une plainte comportant un litige privé;
- Une plainte relevant d'une autre instance gouvernementale;
- Un sujet déjà porté à l'attention d'un tribunal.

# LES PROCÉDURES

Tout d'abord, il est bon de savoir que le personnel de la municipalité sera informé adéquatement quant à la politique de gestion des plaintes, et ce, dès que le conseil aura adopté cette politique en séance publique.

Toute personne liée à la municipalité qui reçoit une plainte doit obligatoirement et poliment inviter le citoyen plaignant à remplir le formulaire à cet effet soit à l'hôtel de Ville ou sur le site Internet de la municipalité en lui faisant comprendre qu'elle-même n'est pas habilitée à recevoir les plaintes. Une lettre du plaignant est également acceptée pour entamer la démarche de gestion;

Toute plainte (fondée) déposée à la municipalité recevra un accusé de réception dans un maximum de quinze jours ouvrables. Néanmoins, cette politique vise, de manière générale, à pouvoir accuser réception des plaintes dans les sept jours ouvrables suivant son dépôt. Lors de l'émission de l'accusé de réception, le citoyen sera informé des mesures qui seront entreprises et de la date de la prochaine émission d'information en relation avec sa plainte. Dans le cas d'une plainte non fondée signée, le citoyen en sera avisé dans les 15 jours ouvrables.

Aucune plainte écrite ne pourra être déposée lors des séances publiques du conseil. Le dépôt doit obligatoirement se faire auprès de la direction générale aux heures régulières d'opération.

Le cheminement de la plainte :

- 1. Réception de la plainte;
- 2. Diriger la plainte au service concerné;
- 3. Donner rapidement suite à la plainte en identifiant le temps de délai d'analyse;
- 4. Déterminer et arrêter une solution (documentée). Lorsque pertinent, le citoyen peut être invité à participer à identifier une solution;
- 5. Contacter à nouveau le citoyen pour l'informer de la solution retenue;
- 6. Confirmer par écrit le règlement de la plainte;
- 7. Classer le dossier.

# CONFIDENTIALITÉ

La Ville de Scotstown est soumise à l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Quelle que soit la nature de l'intervention de la Ville de Scotstown, les plaintes traitées demeurent confidentielles.

La confidentialité n'empêche cependant pas la production de rapports et la transmission des renseignements suffisamment détaillées pour permettre aux intervenants de bien situer l'objet de la plainte, de comprendre les positions dégagées, de tirer une conclusion positive et de faire des recommandations.

### DÉLAI DE TRAITEMENT

En règle générale, la direction se fera un devoir de régler la plainte dans le plus bref délai. Cependant, une plainte qui sera déposée aux élus, nécessitera, dans la majorité des cas un délai plus prolongé.

# ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique est applicable à compter du jour de son adoption par le conseil municipal et remplace toute politique antérieure portant sur le sujet.

### **ADOPTÉE**

# 9.1.1 <u>Diffusion sur le site web : Formulaires et procédures (résolution)</u>

Considérant l'adoption des procédures pour la réception des plaintes et requêtes adressées à la Ville de Scotstown sont adoptées par la résolution 2021-07-317;

Considérant qu'il est important de diffuser l'information;

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les informations relatives aux procédures pour le dépôt d'une plainte et/ou requête soient diffusées sur le site web de la ville ainsi que le formulaire approprié.

Des informations seront également diffusées dans l'Info-Scotstown.

**ADOPTÉE** 

#### 9.2 Embauche Marc Turcotte à titre d'inspecteur en bâtiment (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown doit avoir un inspecteur en bâtiment pour l'émission des permis;

Considérant que la Ville de Scotstown diffusait une offre d'emploi pour l'embauche d'un inspecteur en bâtiment pour un poste permanent;

Considérant que l'embauche de Monsieur Marc Turcotte a été adoptée par la résolution 2021-06-268 ;

Considérant que lors de l'embauche, Monsieur Turcotte était disponible pour la période estivale de façon intérim et qu'il a indiqué que la période de travail pouvait se prolonger;

2021-07-319

SUR LA PROPOSITION de le conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal retienne les services contractuels de Monsieur Marc Turcotte, à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement en date du 27 mai 2021 au tarif horaire de 45 \$ et les frais de déplacement de 0,48 \$ du km.

Monsieur Turcotte sera présent au bureau sur demande et la possibilité d'effectuer du télétravail sera étudiée. Les demandes de permis des citoyens devront être déposées au bureau municipal pour permettre l'émission par l'inspecteur en bâtiment.

**ADOPTÉE** 

# 9.2.1 <u>Autorisation signature des demandes de permis par la directrice générale (résolution)</u>

Considérant l'adoption de la résolution 2021-06-269 lors de la séance du conseil le 1<sup>er</sup> juin 2021 autorisant Madame Monique Polard, directrice générale à signer et autoriser toute demande de permis et certificat visant des travaux plus légers à des bâtiments déjà construits et/ou vise des rénovations pour le remplacement et travaux de maintien, tels que : fenêtres, portes, galerie, toiture, revêtement, etc. pour conserver un édifice en bon état advenant l'absence ou de l'inspecteur en bâtiment et environnement.

2021-07-320

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Cette nomination est maintenue.

**ADOPTÉE** 

# 9.3 Plan d'action FRR (résolution)

Dans le cadre du dossier FRR, la Ville de Scotstown est visée par deux volets :

- . Volet 2 : La Société de Développement de Scotstown déposera au conseil municipal un projet de plan d'action pour adoption et transmission à la MRC du Haut-Saint-François;
- . Volet 4 : Ce volet s'adresse aux municipalités dévitalisées de la MRC du Haut-Saint-François. Les municipalités visées doivent travailler pour un projet commun.

### 10. Loisir et culture

# 10.1 Aménagement et nivellement pour le terrain de balle (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown veut réaménager le terrain de balle;

2021-07-321

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil autorise les travaux d'excavation et nivellement du terrain de balle afin de mettre le terrain au niveau visant le réaménagement.

**ADOPTÉE** 

# 10.2 Adoption des axes d'intervention PSL HSF (résolution)

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François est actuellement en démarche pour sa planification stratégique en loisir;

CONSIDÉRANT QUE cette planification stratégique est rédigée selon le principe du tandem optimal entre les responsabilités MRC et celles des municipalités afin de réaliser des économies d'échelle et des gains d'efficacité de façon complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a présenté et expliqué aux membres du conseil municipal de la Ville de Scotstown les constats et enjeux du territoire en lien avec le loisir;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a présenté et expliqué aux membres du conseil municipal de la Ville de Scotstown les axes d'intervention avec divers exemples expliquant leur portée, axes qui seront à prioriser pour le développement du loisir sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les cinq axes d'intervention serviront de pilier pour l'écriture du futur plan d'action loisir de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Scotstown ont eu l'opportunité d'émettre des commentaires et des suggestions en lien avec la planification stratégique en cours;

2021-07-322 SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'adhérer aux cinq axes d'intervention de la planification stratégique en loisir de la MRC du Haut-Saint-François;

**ADOPTÉE** 

# 10.3 Programme de Support à l'action bénévole (résolution)

Attendu que la Ville de Scotstown souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Support à l'action bénévole qui a pour objectif de combler les besoins de notre communauté en matière communautaire, de loisir, de sport, d'activités physiques, d'infrastructure ou d'achat d'équipements légers;

Considérant que les projets doivent contribuer au développement local et respecter l'esprit des interventions gouvernementales dans ces domaines d'intervention;

Considérant que la priorité sera accordée aux projets qui présentent un caractère de pérennité, qui structurent l'offre de services à la population et qui valorisent les besoins de la communauté;

2021-07-323

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown présente un projet dans le cadre du Programme Support à l'Action bénévole pour la réfection et mise à niveau de l'abri bois au Parc Walter-MacKenzie. Cette infrastructure est utilisée pour plusieurs activités et événements tout au long de l'année (Fête de la pêche, Fête nationale du

Québec, marché public, cours de danse, Tai-Chi, camp de jour, etc.). Le projet vise également à l'achat de tables de pique-niques et bancs dans un rayon de l'abri-bois, des jeux d'eau et des modules pour enfant pour permettre aux familles et citoyens en général de profiter de cet espace naturel et passer plusieurs heures au parc dans ce site enchanteur;

Qu'une somme de dix-neuf mille cinq cents dollars (19 500 \$) est demandée pour ce projet et la Ville de Scotstown s'engage à débourser la somme de neuf mille sept cent cinquante dollars, soit 50 %.

Madame Monique Polard, directrice générale est autorisée à présenter et à signer les documents du projet au nom de la Ville de Scotstown.

**ADOPTÉE** 

# 10.4 <u>Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) (résolution)</u>

Considérant que le gouvernement du Québec a présenté le Plan d'action pour le secteur de la construction, qui vise à tirer pleinement profit du Plan québécois des infrastructures et à relancer l'économie dans le contexte où elle a durement été touchée par la pandémie;

Considérant que le Ministère est responsable d'une de ces mesures et a mis en place le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ayant pour objectif d'accorder une aide financière aux municipalités de 5 000 habitants et moins, soit celles disposant de moyens financiers limités, pour leur permettre de réaliser rapidement des travaux à leurs bâtiments municipaux;

Considérant que les travaux admissibles visent les infrastructures suivantes : les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages et entrepôts municipaux ainsi que les centres ou salles communautaires;

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) visant des travaux de rénovation, de réfection, de mise aux normes et d'agrandissement pour les infrastructures à vocation municipale et communautaire soit le centre et les salles communautaires sur la rue Hope;

Que les municipalités bénéficient d'une enveloppe d'aide financière réservée pour réaliser des travaux admissibles visant les infrastructures à vocation municipale et communautaire;

Madame Monique Polard, directrice générale est autorisée à présenter et à signer les documents du projet au nom de la Ville de Scotstown.

**ADOPTÉE** 

# 10.5 <u>Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) (résolution)</u>

Considérant que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur reçoit actuellement des demandes d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

Considérant que le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE), vise à financer la rénovation, la mise aux normes, la construction et l'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

Considérant que le financement de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives, le Programme vise à :

- soutenir la présence d'infrastructures sportives et récréatives en bon état appartenant à un organisme admissible et situé dans de petites collectivités du Québec;
- accroître leur accès pour la population.

2021-07-325

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

- QUE la Ville de Scotstown autorise la présentation du projet de (titre du projet) au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;
- Que le projet vise la mise aux normes et l'aménagement de la patinoire sur un nouveau site plus accessible pour les citoyens et les élèves de l'école primaire Saint-Paul;
- Que le projet visé s'élève au montant de 100 000 \$ et l'aide financière demandée est de 67 % du coût du projet projeté, soit une aide financière de 67 000 \$ et une contribution municipale de 33 000 \$;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Scotstown à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- QUE la Ville de Scotstown désigne Madame Monique Polard, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

# **ADOPTÉE**

# 10.6 <u>Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA)</u>

Considérant que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur reçoit actuellement des demandes d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA);

Considérant que le Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA) vise à soutenir des projets de mise à niveau et de développement des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air au Québec;

Considérant que le Programme poursuit plusieurs objectifs :

- Assurer la présence de sentiers et de sites de pratiques de plein air dans plusieurs régions du Québec;
- Favoriser l'accessibilité aux sentiers et aux sites de pratiques d'activités de plein air;

Considérant que l'aide financière maximale accordée en vertu du Programme ne peut pas excéder 80 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 150 000 \$ pour une municipalité 10 000 habitants et moins;

2021-07-326

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

- QUE la Ville de Scotstown autorise la présentation du projet de « À Scotstown, on s'amuse en plein air » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air;
- Que le projet vise l'aménagement de sentiers pédestres au Parc Walter-MacKenzie et l'aménagement du terrain de volleyball;
- Que le projet visé s'élève su coût de 150 000 \$ exigeant la contribution de la Ville de Scotstown à 30 000 \$ et 120 000 \$ d'aide financière;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Scotstown à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- QUE la Ville de Scotstown désigne Madame Monique Polard, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

#### **ADOPTÉE**

# 10.7 <u>Lancement du Fonds canadien de revitalisation des communautés</u> (résolution)

Considérant que le Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) a pour but d'aider les collectivités de tout le Canada à réaliser des projets d'infrastructure communautaire et à améliorer l'infrastructure existante afin qu'elles puissent se remettre des effets de la pandémie de COVID-19;

Considérant que le Fonds vise à soutenir les organisations à but non lucratif, les municipalités et d'autres groupes communautaires, ainsi que les communautés autochtones, en vue de :

- construire de nouvelles infrastructures communautaires et revitaliser les biens existants;
- ramener les gens dans les espaces publics en toute sécurité à mesure que les mesures sanitaires s'assouplissent;
- créer des emplois et stimuler les économies locales;

Considérant que le Fonds fournira un soutien pour :

- 1. adapter les espaces et les biens communautaires afin qu'ils puissent être utilisés en toute sécurité, conformément aux directives locales en matière de santé publique;
- 2. construire ou améliorer des infrastructures communautaires afin d'encourager les Canadiens à se remobiliser dans leurs collectivités et leurs régions et à les explorer;

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

- QUE la Ville de Scotstown autorise la présentation du projet visant la mise aux normes et l'agrandissement du centre communautaire appartenant à la ville, situé sur la rue Hope afin de rendre ce bâtiment accessible à tous les citoyens;
- Que le projet visé s'élève su coût de 225 000 \$ exigeant la contribution de la Ville de Scotstown à 56 250 \$ et 168 750 \$ d'aide financière;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Scotstown à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

• QUE la Ville de Scotstown désigne Madame Monique Polard, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE** 

# 11. Correspondance, points ajoutés et varia

# 11.1 <u>Parc Walter-MacKenzie : Affiche interdiction stationnement (à l'exception des usagers du parc) (résolution)</u>

Considérant qu'il y a de plus en plus de personnes qui fréquentent le Parc Walter-MacKenzie autant les jours de semaine que les fins de semaine;

2021-07-328

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal fasse l'achat et l'installation de panneaux de signalisation aux deux entrées du stationnement du Parc Walter-MacKenzie;

Ces panneaux afficheront la mention suivante : « Stationnement réservé aux usagers du parc – Du  $1^{\rm er}$  juin au  $1^{\rm er}$  septembre »

**ADOPTÉE** 

# 11.2 <u>Parc Walter-MacKenzie : Installation de décoration : baril et pompe (non fonctionnelle) en remplacement d'un abreuvoir (résolution)</u>

Considérant l'aménagement et la construction de la chaumière effectuée par le comité Cœur Villageois au Parc Walter-MacKenzie;

Considérant que le comité travaille à finaliser les installations et les éléments décoratifs autour de la chaumière;

2021-07-329

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte que le comité Cœur Villageois de Scotstown installe un baril décoratif avec une pompe d'eau de modèle ancien sur le côté du bâtiment.

**ADOPTÉE** 

#### 11.3 <u>Terre excavée au Parc pour l'installation du module de jeux (résolution)</u>

Entendu l'aménagement d'un module de jeux au Parc Walter-MacKenzie et l'excavation de terre ;

2021-07-330

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la terre excavée puisse être apportée pour une section du camping de la Rivière étoilée selon leur besoin et advenant qu'il y ait un surplus de terre, celleci sera apportée sur le terrain municipal à l'arrière du terrain de baseball.

Les employés municipaux seront responsables d'enlever la terre près des modules de jeux et le transporter aux endroits définis.

**ADOPTÉE** 

# Numéro civique : Rue Osborne – Lot : 6 362 467, rue Osborne

2021-07-331

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal attribue le numéro civique 130 au lot 6 362 467 sur la rue Osborne, terrain qui vient d'être vendu et visant un projet de construction d'une résidence au cours des prochaines semaines.

**ADOPTÉE** 

#### 11.4 Numéro civique : Rue de Ditton – Lot : 6 439 906, rue de Ditton

2021-07-332

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal attribue le numéro civique 133 au lot 6 362 467 sur la rue de Ditton, en raison de la construction d'une résidence au cours des prochaines semaines.

**ADOPTÉE** 

# 11.5 Poste de chlore : Contrôleur dosage

Considérant que le poste de chlore est doté d'un contrôleur de dosage pour le traitement de l'eau potable;

Considérant que l'équipement actuel démontre des problèmes récurrents impliquant que la firme Aquatech, responsable de l'exploitation des réseaux reçoit des alarmes à plusieurs fréquences et ce à toute heure de jour et de nuit et qu'ils doivent venir vérifier l'efficacité de l'équipement;

Considérant que la firme Aquatech doit venir à Scotstown en dehors de la planification du travail normal prévu au contrat pour vérifier les équipements défectueux au poste de chlore entraîne des frais supplémentaires à la Ville de Scotstown;

Considérant qu'il est essentiel que les équipements en place soient en bon fonctionnement;

Considérant la réception d'une estimation pour le remplacement de certaines pièces d'équipement;

2021-07-333

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown accepte l'achat des pièces pour le remplacement des pièces défectueuses du contrôleur de dosage au poste de chlore, selon l'estimation no 38609 de la compagnie ChemAction pour un montant total de 1 853,97 \$ incluant les taxes pour les pièces exigées et vérifier par la technicienne de la firme Aquatech.

**ADOPTÉE** 

# 11.6 Candidat pompier : Patrick Gagné (résolution)

Attendu que la Ville de Scotstown a reçu la candidature de M. Patrick Gagné de Scotstown pour intégrer le service incendie de la Ville de Scotstown à titre de pompier volontaire;

2021-07-334

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal embauche M. Patrick Gagné à titre de pompier volontaire au sein du Service incendie de Scotstown et qu'il devra suivre la formation exigée par les lois du gouvernement dans le délai respectif.

**ADOPTÉE** 

# 11.7 Travaux effectués chez des citoyens par les employés des travaux publics

Considérant que la Ville de Scotstown reçoit parfois des demandes de citoyens pour des problèmes d'eau potable et d'aqueduc;

Considérant que les employés municipaux ne peuvent effectuer de travaux sur des terrains privés si lesdits travaux ne sont pas en lien avec des problèmes reliés aux services fournis par la ville;

Considérant qu'en aucun cas les employés municipaux ne doivent engager la responsabilité de la Ville dans leurs travaux (exemple : amener les conduits d'eau jusqu'à la résidence) et engager ainsi des poursuites judiciaires possibles de la part des citoyens;

Considérant que le conseil municipal doit être équitable envers tous les citoyens;

2021-07-335

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal adopte la liste des travaux dont les employés municipaux peuvent intervenir pour les citoyens :

- . Ouverture ou fermeture de l'entrée de service d'eau potable;
- . Vérification si les canalisations d'égout sont bouchées entre une résidence et la canalisation de la ville, demande d'intervention par une firme spécialisée et présence sur les lieux pour confirmation de l'emplacement du problème;
- . Nettoyage du réseau d'aqueduc, deux fois par année ou en tout temps lors de bris, remplacement ou installation de borne incendie;
- . Réparation du terrain privé lors d'excavation ou travaux effectués spécifiquement par la ville;
- . Lors de fuite d'eau potable.

Pour tous autres travaux sur un terrain privé, le conseil municipal devra prendre décision et donner son approbation.

**ADOPTÉE** 

### 12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

Aucune question n'a été reçue.

# 13. Levée de la séance (résolution)

2021-07-336

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la leyée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 25.

# **ADOPTÉE**

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

# VILLE DE SCOTSTOWN

Sylvie Dubé, mairesse	Monique Polard, directrice générale